

24 avril 2025

Des associés de Davies coauteurs de la deuxième édition du manuel *Canadian Taxation of Trusts*

La deuxième édition du manuel *Canadian Taxation of Trusts*, coécrit par Elie Roth, Chris Anderson, Rhonda Rudick et Ryan Wolfe, sera lancée en soirée à Toronto le lundi 5 mai. Les avocats, qui font partie des groupes de pratique Fiscalité et Clientèle privée de Davies classés au niveau Band 1 par le guide Chambers, seront présents, en compagnie de collègues, de clients et d'autres avocats qui figurent parmi les meilleurs au pays, afin de souligner le lancement de la nouvelle édition.

Au cours de la décennie qui a suivi la publication de la première édition, le manuel est devenu le principal ouvrage de référence sur le droit qui régit l'imposition des fiducies au Canada. Il s'adresse aux professionnels qui traitent de questions relatives à l'imposition, aux fiducies et aux successions ou de questions touchant les particuliers et propose un examen complet de toutes les règles pertinentes concernant l'imposition des fiducies au Canada, y compris les règles relatives à l'attribution des revenus, à l'imposition des fiducies non résidentes, à l'utilisation des fiducies dans la planification successorale ainsi qu'aux fiducies de fonds commun de placement et aux autres fiducies commerciales. Il sera possible de se procurer des exemplaires directement auprès de la Fondation canadienne de fiscalité.

Le jour du lancement, la Fondation canadienne de fiscalité, l'éditeur du manuel, tiendra la conférence intitulée *Canadian Taxation of Trusts*, coprésidée par Elie Roth. M. Roth animera, lors de la conférence, une table ronde intitulée « *Trusts Throughout the Act* », qui portera sur les principales stratégies concernant les fiducies, les opérations de gel successoral et la planification des gains en capital.

M^{me} Rudick participera également à une table ronde intitulée « *Estate Admin – Technical Tax and Estate Admin Law Issues* », qui permettra d'aborder et d'analyser des questions fiscales délicates entrant en jeu dans le cadre de l'administration des successions et des fiducies testamentaires. Les sujets abordés comprendront, notamment, le traitement fiscal d'un désistement et d'une renonciation dans le cadre d'une succession, les mesures pouvant être prises pour tenir compte des règles fiscales relatives aux dons de bienfaisance et la planification post mortem.

Pour obtenir des renseignements et vous inscrire à la conférence, veuillez consulter le site Web de la Fondation canadienne de fiscalité.